



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 2 mars 2020

Communiqué de presse

CORONAVIRUS: L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SE MOBILISE POUR LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS



Le samedi 29 février, la France a été placée en stade 2 du plan de prévention et de gestion de l'épidémie de Coronavirus. Ce classement est intervenu alors que la circulation du virus sur le territoire s'intensifie, l'objectif recherché étant d'en freiner la propagation. À cet effet, des mesures générales applicables sur l'ensemble du territoire national ont été arrêtées en même temps que des zones de circulation actives du virus (« clusters ») identifiées. 9 communes de l'Oise ont ainsi été classées.

Les mesures arrêtées par le Gouvernement font l'objet d'une évolution permanente en fonction de la situation et nous vous invitons à vous reporter régulièrement aux sites officiels ou sur le portail de la préfecture du Nord (<http://www.nord.gouv.fr/>).

Les administrations publiques sont pleinement mobilisées

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a tenu ce jour une réunion avec Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France, Jean-René Lecerf, président du conseil Départemental du Nord, Valérie Cabuil, rectrice de l'académie de Lille, rectrice de la région académique des Hauts-de-France, le SAMU, l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'association des Maires du Nord et l'ensemble des préfets des autres départements ainsi que les présidents de conseils départementaux.

L'objectif était de définir une orientation commune dans la lutte contre la propagation du coronavirus à l'échelle de la région. La résolution de la crise que traverse notre pays doit faire, en effet, l'objet d'un travail collectif sans faille. Chacun à sa place, les acteurs publics sur le territoire doivent apporter leur contribution à la lutte contre la propagation du virus. C'est ainsi que ces rencontres deviennent désormais hebdomadaires afin de coordonner efficacement les initiatives.

Michel Lalande mobilise également l'ensemble des élus. Il a adressé un courrier aux maires du département du Nord pour les inciter à apporter des conseils aux administrés en attente et à aller en priorité vers les personnes en situation de vulnérabilité qu'elles soient en EHPAD, chez elle ou sans domicile. Il a également sensibilisé les parlementaires sur le travail en cours.

Cette mobilisation doit également s'appliquer vers l'ensemble des acteurs de la vie locale qu'il s'agisse des acteurs économiques ou sociaux. Michel Lalande a demandé à l'ensemble de ses services de veiller à la protection des entreprises et, en particulier, de celles qui sont responsables d'une activité stratégique pour le territoire. Il en est ainsi des sites d'installations classées ou SEVESO qui nécessitent des opérations de maintenance quotidiennes pour assurer leur production.

Au-delà des personnes vulnérables, le domaine social doit également faire l'objet d'une attention toute particulière sur les secteurs exposés à la propagation de la maladie comme les activités scolaires, périscolaires ou sportives.

Enfin, un dialogue constant est maintenu avec l'ensemble des préfets des départements des Hauts-de-France et avec les sous-préfets d'arrondissement pour agir, en cohérence, au plus près des citoyens et limiter ainsi la propagation du Covid-19.

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux voyages

Le passage du stade 1 au stade 2 justifie :

- L'abandon de la mesure de confinement systématique. En effet, le virus ne vient plus seulement de Chine et d'Italie, il n'y a plus de raison de confiner des personnes revenant de zones qui avaient été classées à risque et la règle du maintien en quatorzaine est abandonnée. Cependant, les personnes revenant d'Italie ou de Chine sont invitées à ralentir leur vie sociale et à s'auto-surveiller.

- une consigne d'éviter les voyages hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe (identifiées sur le site du MAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr>)

Consignes relatives aux masques

Ceux-ci sont réservés aux personnels soignants et aux personnes malades. Le reste de la population ne doit pas porter de masque afin d'éviter toute pénurie.

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)

- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas d'urgence absolue médicale ;**

- éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine de 08h30 à 21h00 et le week-end de 08h30 à 14h00 : **03 20 30 58 00**

Ces deux numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.

Michel Lalande, assure que l'ensemble des administrations est entièrement mobilisé dans la gestion de cette crise et que la population fera l'objet d'une information claire et continue. Il incite, tout un chacun, à agir, quotidiennement pour lutter contre le Covid-19, par l'application des recommandations sanitaires et en réservant l'appel au 15 aux cas d'extrême urgence.